

Que dire maintenant de la Législature qui a été capable de sanctionner une pareille ribaudeur? D'elle rien n'étonne plus.

Les jugements les plus sévères ont été portés sur ses membres. On parle couramment de l'exploitation des bills privés, et la conviction pénètre peu à peu dans les esprits que nous avons une Législature vénale.

Un journaliste a pu écrire ce qui suit sans soulever les protestations du public:

“ Depuis des années la législation d'intérêt public n'occupe plus à Québec qu'un rang tout à fait secondaire: des sessions entières sont prises par des conflits d'intérêts privés... La victoire est toujours au plus riche: les éances de la commission compétente sont suivies en raison des sommes d'argent mises en oeuvre... Les couloirs de la Chambre deviennent une espèce de foire où les votes se pèsent, s'évaluent et se paient.” (Nationaliste, 7 fév., 1907).

Tout le monde admet que le niveau de notre Législature a considérablement baissé, au point de vue moral comme au point de vue intellectuel. Jadis si glorieuse, si brillante, elle n'est plus rien aujourd'hui.

Le peuple ne voudra pas sans doute qu'on lui applique le proverbe: un pays à la Législature qu'il mérite, et il enverra pour le représenter au prochain Parlement des hommes dignes de lui.

---